

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GARIGNON Isabelle (suppléante) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à GOUAULT Jacky
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	11
Absents	15

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 15 mars 2023

DEL2023-03-060

MOBILITES**GAMME TARIFAIRE DES SERVICES DE MOBILITES 2023-2024**

Par délibération du Conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'Agglomération a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV GPA. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Chaque année, l'Agglomération délibère sur sa gamme tarifaire « mobilité » appliquée ensuite par le délégataire.

Pour 2023-2024, il est proposé la gamme tarifaire suivante applicable à partir du 1^{er} mai 2023.

Pour les lignes de bus régulières, les tarifs restent inchangés sauf les abonnements qui sont réduits pour le grand public de 24 € mensuel à 20 € et pour les moins de 26 ans de 18 € à 14 € :

Lignes régulières Urbaines	
Titres Grand Public	Prix TTC
Ticket à l'unité (valable 2 heures)	1 €
Pass Journée	3 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €
Abt Mensuel Plein Tarif (voyages illimités, 30 jours glissants)	20 €
Abt Annuel Plein Tarif (voyages illimités, 365 jours glissants)	200 €
Titre Jeune - Moins de 26 ans	Prix TTC
Abt Mensuel (voyages illimités, 30 jours glissants)	14 €
Abt Annuel (voyages illimités, 365 jours glissants)	140 €
Gratuité enfant moins de 4 ans	0 €
Titres sociaux	Prix TTC
Abt Mensuel QF1 (50% réduction)	10,00 €
Abt Mensuel QF2 (60% réduction)	8 €
Abt Mensuel QF3 (70% réduction)	6 €

Les lignes scolaires secondaires ouvertes aux usagers commerciaux sont accessibles pour les personnes disposant d'un abonnement « Bus » mensuel ou annuel.

Les titres sociaux sont étendus sur toutes les communes de l'Agglomération lorsque les modalités le permettent pour les abonnements sur l'ensemble du réseau urbain et pour l'utilisation par le public « non-scolaire » des lignes scolaires desservant uniquement les établissements secondaires.

Pour le transport à la demande, les tarifs restent inchangés :

Transport à la demande (TAD & TPRM)	
Titres Grand Public y compris PMR	Prix TTC
Ticket à l'unité (valable pour 1 trajet)	1 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €

Le prix de la création d'une carte Korrigo Service et son duplicata restent inchangés.

Carte Korrigo Services	Prix TTC
Création 1 ^{ère} carte Korrigo ou renouvellement à 7 ans	0 €
Duplicata carte Korrigo	8 €

Pour le transport scolaire, les tarifs sont modifiés. L'abonnement annuel est aligné sur celui appliqué par la Région dans les Côtes d'Armor. Ainsi l'abonnement annuel augmente de 5 € passant de 115 € à 120 € TTC. Une majoration en cas d'inscription hors délai sans justificatif est mise en place.

Transport Scolaire	
Abonnements annuels	Prix TTC
Elève demi-pensionnaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	120,00 €
Elève demi-pensionnaire 3 ^{ème} enfant	60,00 €
Elève demi-pensionnaire 4 ^{ème} enfant et +	0 €
Elève interne	60,00 €
Apprenti (si utilisation du transport 1 semaine sur 2)	60,00 €
En cas de double abonnement (BreizhGo et Agglomération) lorsque l'élève utilise les deux réseaux de manière alternative	60,00 €
Ticket unitaire pour les communes (desserte des écoles primaires)	1,00 €
Accompagnants présents dans les circuits desservant les établissements primaires	0 €
Majoration pour inscription hors délais (sauf justification)	30 €
Dégressivité trimestrielle	
T1 : Septembre à juin	120,00 €
T2 : Janvier à juin	80,00 €
T3 : Avril à Juin	40,00 €
Dégressivité trimestrielle demi-tarif	
T1 : Septembre à juin	60,00 €
T2 : Janvier à juin	40,00 €
T3 : Avril à Juin	20,00 €

Les tarifs location des vélos à assistance électrique (VAE) restent inchangés excepté le forfait Bus+ Vélo qui est réduit de 4 €.

La tarification des abris vélos reste gratuite. Cependant en cas d'abus, un vélo peut être retiré par l'exploitant et un forfait de gardiennage vélo s'appliquera ensuite par jour.

Location longue durée Vélo & Stationnement	
Titres Grand Public - Location Vélo à assistance électrique	Prix TTC
Abonnement mensuel (limité à 12 mois consécutifs)	30 €
Vente de casques vélos pour adultes	20 €
Vente de casques vélos pour enfants	7,50 €
Location de sièges bébé sur vélos	3 €/ mois
Pack assurances « responsabilité étendue & assurance du dépôt de garantie de 800 € » pour l'usager contractant une location de VAE	7,80 €
Livraison à domicile des VAE	30 €
Livraison à domicile des VAE (pour 3 mois d'engagement minimum entre les mois d'octobre et mai, du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous sur 51 communes de l'Agglomération (hors Guingamp, Grâce, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon)	0 €
Nettoyage vélo si restitué sale	15 €
Abonnement mensuel Bus + Vélo	30 €
Accès abris vélos	Prix TTC
Droits d'accès aux abris vélos Cocoon	0 €
Droits d'accès aux stations Altao Cigogne abonné ou non à un service de transport de l'Agglomération	0 €
forfait de gardiennage vélo en cas d'abus d'usage d'un abri vélos	10€/ jour

Le service d'autopartage s'arrête fin février. Ses tarifs sont supprimés de la gamme tarifaire. Le déploiement d'un nouveau service « Pack Mobilité Solidaire », devra faire l'objet d'une délibération ultérieure.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la gamme tarifaire mobilité pour la période allant du 1^{er} mai 2023 au 31 aout 2024.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU